



Association Sports Loisirs Pour Tous

REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ECOLE MULTISPORTS 10/15 ans LA FERTE-SOUS-JOUARRE Tél : 01.60.22.15.95

Vous avez inscrit votre enfant à l'Association Sports Loisirs Pour Tous. Nous vous rappelons quelques points de règlement concernant le fonctionnement de l'école multisports.

EPS pour:

Mercredi	14H 00 - 15H30	15H30 - 17H 00
Samedi	9H 00 - 10H 30	10H30 - 12 H 00

OPTION PISCINE : **OUI** **NON** - **Horaires :** **17 h 30** **18 H 15**

La natation s'adresse uniquement aux nageurs. L'association se réserve le droit de refuser un enfant qui ne serait pas en capacité de : sauter/plonger dans l'eau et d'effectuer la distance de 25 mètres sans signe de panique, sans appuis ni aucune aide extérieure.
De plus il n'est pas possible d'inscrire un enfant uniquement pour les séances de natations.

- Les horaires d'accueil sont :**
- En dehors des horaires indiqués ci-dessus, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'association.**
- Les enfants doivent obligatoirement être déposés et repris au lieu d'entraînement,** suivant le planning d'activités, ou en fonction du rendez-vous fixé avec le moniteur (cf. planning joint à l'inscription).
- Les enfants doivent faire enregistrer leur présence dès leur arrivée auprès des animateurs.**
- En conséquence, avant de déposer son enfant, les familles doivent obligatoirement :**
 - S'assurer de la présence effective d'un personnel de l'ASLPT.
 - S'assurer que l'enfant a bien été pris en charge par un animateur (noté sur le cahier d'appel).
 - Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Une adhésion annuelle de 10,00 € est obligatoire et vous permet de participer à toutes les activités de l'Association. (Périscolaire, Centre de loisirs, Camp de vacances, ateliers, etc.)

Les paiements sont prévus à l'année. Toute année payée et commencée ne pourra-être remboursée.

TARIFS :

Fertois : 121,65 €, 126,70 €, 136,85 €, 141,90 €.

Non Fertois : 157,10 € Non-Canton : 177,40 € OPTION PISCINE : 20 €

Remise de 5% pour 2 enfants et 10% pour 3 enfants d'une même famille inscrits à l'EMS.
(Cumul possible avec l'EMS 3-5 et 6-9 ans)

Le nombre de place étant limité, l'inscription deviendra définitive qu'une fois le dossier complet.

Une baisse des tarifs est applicable pour toute inscription tardive 10% par mois écoulés.

- Pour le bon déroulement des activités et de la vie au centre, une tenue adaptée et correcte est souhaitable.
- En cas de comportement préjudiciable au bon fonctionnement de l'activité, le directeur est habilité à exclure le ou les enfants, après informations et rencontre avec les parents. L'exclusion peut être prononcée pour le restant la séance, le mois ou définitivement, sans remboursement de l'inscription.
- Hormis maladie et déménagement, aucun remboursement ne sera effectué, tout trimestre entamé sera dû. Un justificatif pourra être exigé.
- En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.
- En cas de dégradations volontaires de matériel, l'association donne délégation aux directeurs pour exiger réparation financière auprès des familles.
- En cas d'accident, une déclaration d'accident est faite auprès de l'assurance de l'association « MAIF ». Les frais occasionnés par l'accident, peuvent être remboursés ou pris en charge.
 - ◆ Par votre caisse d'assurance maladie.
 - ◆ Le complément par votre mutuelle personnelle.
 - ◆ Les autres compléments, par l'assurance de l'association en cas de responsabilité de sa part.

Je soussigné Mme. et/ou M. :, responsable de l'enfant :
..... atteste(nt) avoir pris connaissance des modalités du règlement intérieur.

Fait à, Le .../.../..... Signature du responsable légal